

La grève légale

Une des superstitions les plus vaines et celle de la grève «légale».

Jadis la simple suspension de travail, la «guerre des bras croisés» pouvait effrayer les patrons, mais, depuis quelques années les capitalistes ont fait leur éducation.

Ils ont des caisses de grève, ils ont des assurances, ils ont des contrats entre eux. Les patrons métallurgistes de France ont mis des millions de côté en vue d'une grève; dans l'industrie de la bonneterie, à Troyes par exemple, les patrons sont concurrents devant le client, mais solidaires devant l'ouvrier.

Estomac vide contre coffre-fort plein, la lutte est inégale. Le patron touche son assurance contre le chômage; ses confrères l'aident à exécuter ses commandes.

Quant aux grosses caisses syndicales, laissez-moi rire. Les trades-unions anglaises, les plus riches du monde, annonçaient, en 1904, une encaisse de 102 fr.30 par tête de syndiqué. Que peut se pauvre billet de cent francs contre les millions patronaux? La grande grève des mécaniciens anglais, en 1897, l'a bien prouvé: on a dépensé 24 millions de secours et l'on a été battu.

D'ailleurs les patrons ont un moyen bien simple de vider une caisse syndicale, c'est le lock-out. Il a fait merveille contre les Syndicats allemands.

Une grève est un coup de main, une guérilla. Elle réussit par surprise.

La violence? mais l'armée intervient – L'antimilitarisme intervient aussi.

C'est ainsi que l'action directe et l'antimilitarisme sont les

aboutissements nécessaires de toute action syndicale qui veut rester logique.

A. Bruckère